



SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES

SESSION D'INFORMATION

**UNE AIDE FINANCIERE POUR PROTEGER VOTRE ENTREPRISE
DES CYBER-ATTAQUES : DEUX CHEQUES CYBER-SECURITE
PROPOSES PAR LA REGION ÎLE-DE-FRANCE**

En partenariat avec la Région Île-de-France

27 11 2023
14H30 - 16H00
VISIO-CONFERENCE





UNE AIDE FINANCIERE POUR PROTEGER VOTRE ENTREPRISE DES CYBER-ATTAQUES : DEUX CHEQUES CYBER-SECURITE PROPOSES PAR LA REGION ÎLE-DE-FRANCE



Nathalie ROUX, Responsable du pôle mutations économiques

PROGRAMME



Stéphane BULLIARD, Délégué territorial Paris



- **Le Chèque Diagnostic Cyber**
 - Pour qui ?
 - Pour quoi faire ?
 - Réalisé par qui ?
 - La nature de l'aide : une subvention pouvant aller jusqu'à 5.000 euros
 - Le dépôt de la candidature : modalités pratiques et pièces justificatives
- **Le Chèque Investissement Cyber**
 - Pour qui ?
 - Pour quoi faire ?
 - La nature de l'aide : une subvention pouvant aller jusqu'à 10.000 euros
 - Le dépôt de la candidature : modalités pratiques et pièces justificatives

Echange avec les entreprises



Nathalie ROUX
Responsable du pôle mutations économiques



Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de **moins de 50 salariés**

En particulier, dans les secteurs :

- du Commerce de détail indépendant
- de l'Hôtellerie-Restauration

mais sans exclusive

Labellisé par l'Etat

GRATUIT

Vos contacts

Nathalie Roux

nathalie.roux@epec.paris

07 56 00 94 37

Banouna Sam

banouna.sam@epec.paris

07 56 19 86 10

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : www.epec.paris - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle



Stéphane BULLIARD
Délégué territorial Paris

**Chèques Cyber Île-de-France
pour la protection des
PME franciliennes :**
diagnostic et investissement

Pôle Entreprises et Emploi

Contexte et présentation générale des deux chèques Cyber

Pôle Entreprises et Emploi

Contexte : un risque cyber grandissant

- Un risque cyber croissant dont l'impact est démultiplié par la modernisation et la digitalisation du tissu économique
- 54 % des entreprises françaises attaquées en 2021
- + 80 % de risque de défaillance d'entreprise suite à une attaque réussie (Usine Digitale)
- 60 % des entreprises ayant subi une cyber-attaque sévère déposent le bilan dans les 6 mois (National Cyber Security Alliance)

Les chèques Cyber proposés par la Région Île-de-France

Conformément à l'axe 1 de la **Stratégie IMPACT 2028** visant à protéger les PME et ETI contre les risques de cyber-attaque, le présent dispositif a été adopté par délibération n° CP 2023-21, le 21 septembre 2023

Le dispositif chèques Cyber se décline sous forme de **deux aides complémentaires** :

- **chèque "diagnostic Cyber Île-de-France" : état des lieux**
- **chèque "investissement Cyber Île-de-France"**

Le dispositif a pour **objectifs** :

- **d'accompagner les entreprises dans l'évaluation de leur dispositif de sécurité et de mettre en place les actions pour les rendre plus résilientes**
- **d'encourager ces dernières à s'équiper et se protéger contre le risque cyber**

Les chèques Cyber proposés par la Région Île-de-France

Le dispositif "**chèques Cyber en faveur des PME franciliennes**"
incarne le **volet préventif** de la politique régionale
souhaitée en matière de cybersécurité

Ce dispositif préventif complète ainsi l'offre cyber à destination des PME :

- **CSIRT** [Computer Security Incident Response Team]. Issus du plan France Relance 2021, les **12 CSIRT** répartis nationalement **traitent les demandes d'assistance** émanant des acteurs de taille intermédiaire : PME, ETI, collectivités territoriales et associations, mis en relation avec des partenaires de proximité spécialistes des réponses à incident et/ou des partenaires étatiques. **Service gratuit et complémentaire à celui de la plateforme Cybermalveillance.gouv.fr**
- **CERT-FR** [centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponses aux attaques informatiques]. Répartis régionalement, **ils prennent en charge le volet défensif** lorsque les entreprises sont **victimes d'attaques cyber**

Pour qui ?

Public éligible : PME franciliennes

- entreprises (personnes morales de droit privé) / associations ayant une activité économique (assujetties à la TVA)
- comptant entre **10 et 249 salariés**
- dont le **chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'€ ou dont le total bilan n'excède pas 43 millions d'€**
- qui n'appartiennent pas à un groupe dépassant ces seuils (effectif et chiffre d'affaires)
- dont le siège et/ou l'établissement est situé en Île-de-France
- immatriculées depuis au moins six mois au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Répertoire des Métiers
- qui ne répondent pas à la notion d'entreprises en difficulté

Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

Pôle Entreprises et Emploi

1. Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

Objet de l'aide

Il se traduit par un **soutien financier** maximum de **5 000 €**

Il vise à permettre aux petites et moyennes entreprises de réaliser les actions suivantes :

- **Analyser les risques** numériques et de cybersécurité par la réalisation d'un état des lieux de la sécurisation numérique de 1^{er} niveau inspiré de la méthodologie ANSSI [Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information]
- **Réaliser un audit technique et/ou organisationnel** adapté à la taille de l'entreprise, sa maturité numérique, la complexité de ses systèmes
- **Définir un plan d'actions cyber détaillé** dressant les mesures de sécurité à mettre en œuvre et le calendrier de déploiement

1. Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

Dépenses éligibles

- Sont éligibles les dépenses ayant pour objet de **réaliser un diagnostic cyber, de dresser un état des lieux de l'exposition de l'entreprise aux risques cyber et de définir un plan d'actions pour renforcer sa protection**

Parmi les dépenses éligibles, on compte notamment :

- **Audits techniques** : diagnostics des équipements, de l'état de la sécurité informatique (cartographie des actifs et des applicatifs, analyse des systèmes, analyse du niveau de maturité cyber), tests de vulnérabilité et d'intrusion
- **Audits d'architecture** : réseau, infrastructure, interconnexions avec des réseaux tiers, et notamment internet
- **Audit de conformité interne et/ou sectorielle** : équipements réseau, systèmes d'exploitation, serveurs, postes de travail, applications, process. Conformité réglementaire avec les procédures du secteur d'activité (RGPD)

1. Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

- **Audit organisationnel** : évaluation de la gouvernance cyber, du schéma directeur SI, des règles d'authentification (gestion des accès/mots de passe), de filtrage, des règles de sauvegarde, des politiques de mise à jour, des outils de sensibilisation au risque cyber des équipes, des dispositifs de gestion de crise
- **Exercices de crise et audit de plans de continuité d'activité** uniquement en complémentarité avec d'autres actions d'audit décrites parmi la présente liste. Simulation d'attaque.

Le diagnostic devra être **réalisé par un opérateur labellisé/reconnu** (titulaire de la certification PASSI de l'ANSSI, label France Cybersécurité) et **être francilien** (siège et/ou établissement situé en Île-de-France)

Le diagnostic sera obligatoirement **assorti d'un rapport détaillé sur les vulnérabilités critiques identifiées ainsi que d'un plan d'actions** précisant les mesures correctives préconisées (classées par criticité et par complexité et/ou coût estimé)

1. Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

Sont exclues du dispositif les dépenses suivantes :

- **analyse forensique** (*anglais : digital forensics*), également appelée investigation numérique, concerne le domaine scientifique rattaché à divers crimes informatiques, au travers duquel on cherche à récupérer et à analyser des supports numériques potentiellement suspects
- **audit de code** (vérification de la fiabilité du code)
- **gestion de projet au sens AMOA** pour l'organisation d'appels d'offre, choix de prestataires ou de solutions, accompagnement à la mise en œuvre, implémentation d'outils, pilotage de projet...

Les dépenses prises en compte portent sur une **durée maximale de six mois**

Les dépenses éligibles doivent avoir été réalisées à **compter du 21 septembre 2023** et **dans un délai maximal de 12 mois** après la date de notification de l'aide

1. Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

Nature et montant de l'aide

Montant maximal de l'aide : **5 000 € sous forme de subvention**

Un même porteur ne peut être bénéficiaire de l'aide "chèque diagnostic Cyber Île-de-France" qu'une seule fois

L'aide est octroyée dans les limites du budget alloué au dispositif

Calcul du montant de l'aide

Le taux d'intervention de la Région s'élève au maximum à 80 % des dépenses éligibles, conformément aux montants de dépenses détaillés plus bas et dans la limite de **5 000 €**

Si les dépenses éligibles (HT) sont inférieures à 4 000 €, le dispositif ne s'applique pas

Le montant de l'aide régionale est forfaitaire. Il est calculé sur la base des dépenses HT dans les limites des montants minimal et maximal sur la base du montant HT des dépenses éligibles

1. Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

Montant de la subvention

Montant de la dépense en €	Montant de la subvention en €
A partir de 4 000 €	3 200 €
A partir de 5 000 €	4 000 €
A partir de 6 250 €	5 000 €

1. Le chèque diagnostic Cyber Île-de-France

Si les dépenses justifiées par le bénéficiaire sont inférieures au montant prévisionnel, l'aide régionale est recalculée au prorata du niveau d'exécution constaté par application du forfait indiqué dans le tableau ci-dessus

La Région ne prendra pas à sa charge d'éventuels surcoûts

Cumul des aides

- Le bénéficiaire ne peut pas recevoir d'autres aides publiques représentant plus de 80 % du coût de la dépense éligible du chèque diagnostic Cyber Île-de-France

**Le "chèque diagnostic Cyber Île-de-France"
est cumulable
avec le "chèque investissement Cyber Île-de-France"**

Le chèque investissement Cyber Île-de-France

Pôle Entreprises et Emploi

2. Le chèque investissement Cyber Île-de-France

Objet de l'aide

Il s'agit d'une aide allant jusqu'à **10 000 €** permettant de **couvrir les dépenses d'investissement** et de se protéger face à une menace évoluant quotidiennement et pointant des cibles peu matures et/ou peu préparées

2. Le chèque investissement Cyber Île-de-France

Nature des dépenses éligibles : exclusivement des **dépenses d'investissement**

Parmi les dépenses éligibles, on compte notamment :

- **mesures de protection réseau** : antivirus, pare-feu, systèmes de détection ou de prévention d'intrusion, solutions de détection et d'intervention sur les terminaux, sécurisation VPN, sécurisation Wifi, systèmes de sauvegarde et de stockage sécurisés, sécurisation des flux internet (proxy), équipements de chiffrement IP
- **mesures de mise en conformité aux règlements** RGPD, RGS (référentiel général de sécurité) et NIS 2 (Network and Information Security) : chiffrement complet des données et des documents, protection des terminaux, authentification, transfert de fichiers sécurisés
- **solutions de protection des sites et applications web** (solutions anti-DDoS-Distributed Denial of Service, pare-feu applicatif, protocole HTTPS, CDN)
- **solutions de cyber veille** (Cyber Threat Intelligence) : logiciel de veille de cybersécurité. Anticipation de la menace (sonde détectant attaques)
- **scanners de vulnérabilité**
- **évolutions technologiques de l'environnement informatique et/ou mises à jour logicielles et systèmes** : montée en version des logiciels, systèmes d'exploitation, serveurs, bases de données, modules complémentaires, extensions
- **investissements matériels** : caméra, matériel de protection (alarme, badgeuse, coffre-fort, onduleur, lecteur d'empreintes, capteurs)

2. Le chèque investissement Cyber Île-de-France

Sont exclues du dispositif, les dépenses suivantes :

- achat d'équipement informatique : ordinateur, tablette, téléphonie
- acquisition de logiciels ne visant pas à améliorer la sécurité du SI de l'entreprise
- frais de conception ou de développement d'un site internet
- réservation de nom de domaine, frais d'hébergement, frais de référencement
- acquisitions par crédit-bail (leasing)
- frais de formation relatifs à la mise en place d'un logiciel

Les dépenses prises en compte portent sur une **durée maximale de six mois**

Les dépenses éligibles doivent avoir été réalisées à compter du **21 septembre 2023** et dans un délai maximal de 12 mois après la date de notification de l'aide

2. Le chèque investissement Cyber Île-de-France

Nature et montant de l'aide

Montant maximal de l'aide : **10 000 € sous forme de subvention**

Un même candidat ne peut être bénéficiaire de l'aide "chèque investissement Cyber Île-de-France" qu'une seule fois

L'aide est octroyée dans les limites du budget alloué au dispositif

Calcul du montant de l'aide

Le **taux d'intervention de la Région s'élève au maximum à 50 % des dépenses éligibles**, conformément aux fourchettes de dépenses détaillées plus bas et dans la limite de **10 000 €**

Si les dépenses éligibles (HT) sont inférieures à 5 000 €, le dispositif ne s'applique pas

Le montant de l'aide régionale est forfaitaire. Il est calculé par tranche de 5000 € (sur les dépenses HT) dans les limites des montants minimal et maximal selon les modalités suivantes

2. Le chèque investissement Cyber Île-de-France

Montant de la subvention

Montant HT des dépenses éligibles en €	Montant de la subvention en €
A partir de 5 000 €	2 500 €
A partir de 7 500 €	3 750 €
A partir de 10 000 €	5 000 €
A partir de 12 500 €	6 250 €
A partir de 15 000 €	7 500 €
A partir de 17 500 €	8 750 €
A partir de 20 000 €	10 000 €

2. Le chèque investissement Cyber Île-de-France

- Si les dépenses justifiées par le candidat sont inférieures au montant prévisionnel, l'aide régionale est révisée en proportion du niveau d'exécution constaté par application du forfait indiqué dans le tableau ci-dessus
- La Région ne prend pas à sa charge d'éventuels surcoûts

Modalités de versement et caducité

- Chaque chèque fait l'objet d'un paiement distinct
- La subvention de fonctionnement sera versée uniquement sur facture(s) acquittée(s) mentionnant impérativement le détail des prestations réalisées
- La subvention sera calculée par application du forfait indiqué dans le tableau ci-dessus sur la base des dépenses présentées en HT
- Les demandes de versement prendront la forme d'un paiement unique à réception de(s) facture(s) acquittée(s), dans le respect des délais indiqués ci-dessous
- La demande de versement doit avoir lieu **au plus tard un an après la date de notification de l'aide**. Si à l'expiration de ce délai, le bénéficiaire n'a pas transmis sa demande de versement, ladite subvention devenant caduque, est annulée

Les modalités pratiques

Pôle Entreprises et Emploi

Les chèques Cyber proposés par la Région Île-de-France : modalités pratiques

Modalité d'obtention de la subvention

Inscription sur la plateforme des aides régionales **Mes Démarches** (<https://mesdemarches.iledefrance.fr/>) et complétion du dossier de candidature en ligne, comprenant notamment :

- un justificatif d'identité du représentant légal
- un extrait Kbis ou D1/RNE de moins de 3 mois
- un RIB au nom de l'entreprise
- un justificatif comptable attestant de l'activité de l'entreprise
- une attestation sur l'honneur portant sur les aides « de minimis » perçues et demandées au cours des 2 derniers exercices fiscaux et de celui en cours
- les pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : devis ou tout document émis par le prestataire tel qu'une grille tarifaire,... pour un **avis de notification préalable**

Le versement de la subvention interviendra dans un second temps sur transmission des factures acquittées et après vérification de la bonne réalisation des prestations. Analyse du devis, notification de prise en charge puis engagement des dépenses, et vérification devis/facture avant paiement

Les chèques Cyber proposés par la Région Île-de-France : modalités pratiques

- **la preuve de réalisation d'un diagnostic Cyber** : factures acquittées faisant mention de prestation de diagnostic Cyber dans les 12 mois précédant la demande devant être réalisé par un opérateur labellisé par un organisme reconnu ANSSI, label France Cybersécurité
- l'attestation sur l'honneur au moment du dépôt de sa demande stipulant que le candidat est en règle avec ses obligations sociales et fiscales et déclare les aides de minimis dont il a bénéficié et dont il bénéficie
- l'engagement du candidat de la véracité des informations transmises, au respect des conditions d'éligibilité de l'aide et des engagements précisés sur Mes démarches ainsi que du respect des obligations en matière de communication, en matière d'exploitation des données et de contrôle par la Région

La Région se réserve le droit de demander toute pièce supplémentaire nécessaire à l'instruction de la demande

- Au choix (année n, n-1) : attestation d'un expert-comptable - modèle 1 (entreprises avec expert-comptable) ou modèle 2 (entreprise récente) ; liasse fiscale ; bilan simplifié (DGFIP N° 2033-A-SD) ; récépissé du dépôt d'un acompte provisionnel de TVA (formulaire 11744*10) pour les entreprises au régime réel simplifié de création récente d'équité et de non-discrimination sur les différents supports de communication

En synthèse

Pôle Entreprises et Emploi

En bref, du diagnostic à l'investissement : deux chèques Cyber

Chèque Cyber Diagnostic

Pour anticiper et se protéger face au risque Cyber grandissant, le chèque Cyber « diagnostic » soutient les dirigeants qui s'engagent dans des démarches de **diagnostic Cyber** et de définir un **plan d'actions Cyber détaillé**

Cible : PME franciliennes, entre 10 et 249 salariés, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique

Points clés de l'offre

Financement de prestations de diagnostic :

- audit technique et organisationnel
- audit de conformité, audit d'architecture
- exercice de crise et audit de plan de continuité
- rapport de vulnérabilités
- → **plan d'actions, feuille de route et priorisation selon criticité / complexité...**

Une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 € (le taux d'intervention de la Région est de 80% maximum).

Chèque Cyber Investissement

Afin d'accélérer le passage du diagnostic à l'investissement, la Région soutient les PME qui veulent **investir dans les outils de protection Cyber** avec le chèque Cyber « équipement »

Cible : PME franciliennes, entre 10 et 249 salariés, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique

Points clés de l'offre

- Prérequis : avoir réalisé un diagnostic Cyber

Financement des dépenses d'investissement :

- mesures de protection réseau
- mesures de mise en conformité aux règlements RGPD, RGS et NIS 2
- solutions de protection des sites et applications web
- solutions de Cyber veille
- scanners de vulnérabilité
- évolutions technologiques de l'environnement informatique et/ou les mises à jour logicielles et systèmes
- Les investissements matériels

Une subvention pouvant aller jusqu'à 10 000 € (taux d'intervention Région de 50% maximum)

Quelles démarches ?

Le dossier complet est à déposer sur mesdemos.iledefrance.fr

Plus d'informations : www.iledefrance.fr/cheque-diagnostic-cyber

Une plateforme téléphonique d'urgence

Pôle Entreprises et Emploi

Une plateforme téléphonique d'urgence : urgencecyber.iledefrance.fr (CSIRT ou CERT IDF)

Urgence Cyber Ile-de-France est le nom de la plateforme d'urgence (appelée CERT ou CSIRT) pour orienter les entreprises et collectivités victimes de cyberattaques

- Concrètement, une plateforme téléphonique et un système d'informations
- **urgencecyber.iledefrance.fr (opérationnelle le 13 novembre 2023)**



Réponse aux situations d'urgence et apport d'une aide de premier niveau aux acteurs de taille intermédiaire les plus vulnérables : collectivités, PME, ETI, établissements publics et associations

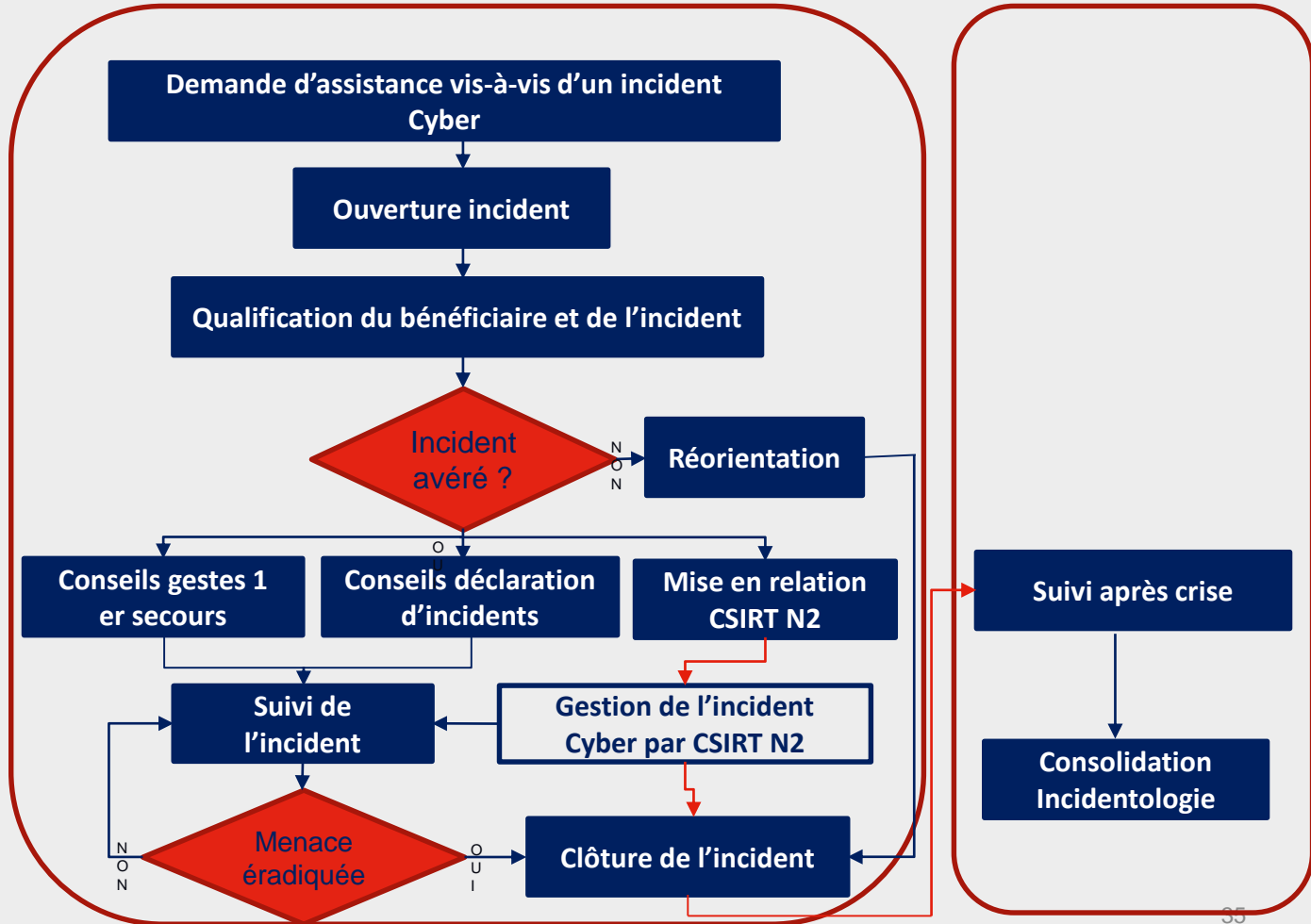
Urgence Cyber ne résout pas les attaques ou menaces cyber mais oriente les victimes

- dans leur démarche pour adresser le problème cyber (premiers secours, déclaration auprès des autorités,...)
- vers des prestataires de confiance, dits N2

Les spécialistes cyber et prestataires de confiance intervenant en « niveau 2 » (N2) seront sélectionnés, par un appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé par la Région le 3 octobre 2023 (ouvert jusqu'en février 2024)

Engagement régional : 2,5 M€, dont 1 M€ versés par l'ANSSI

Schéma de prise en charge des appels victimes





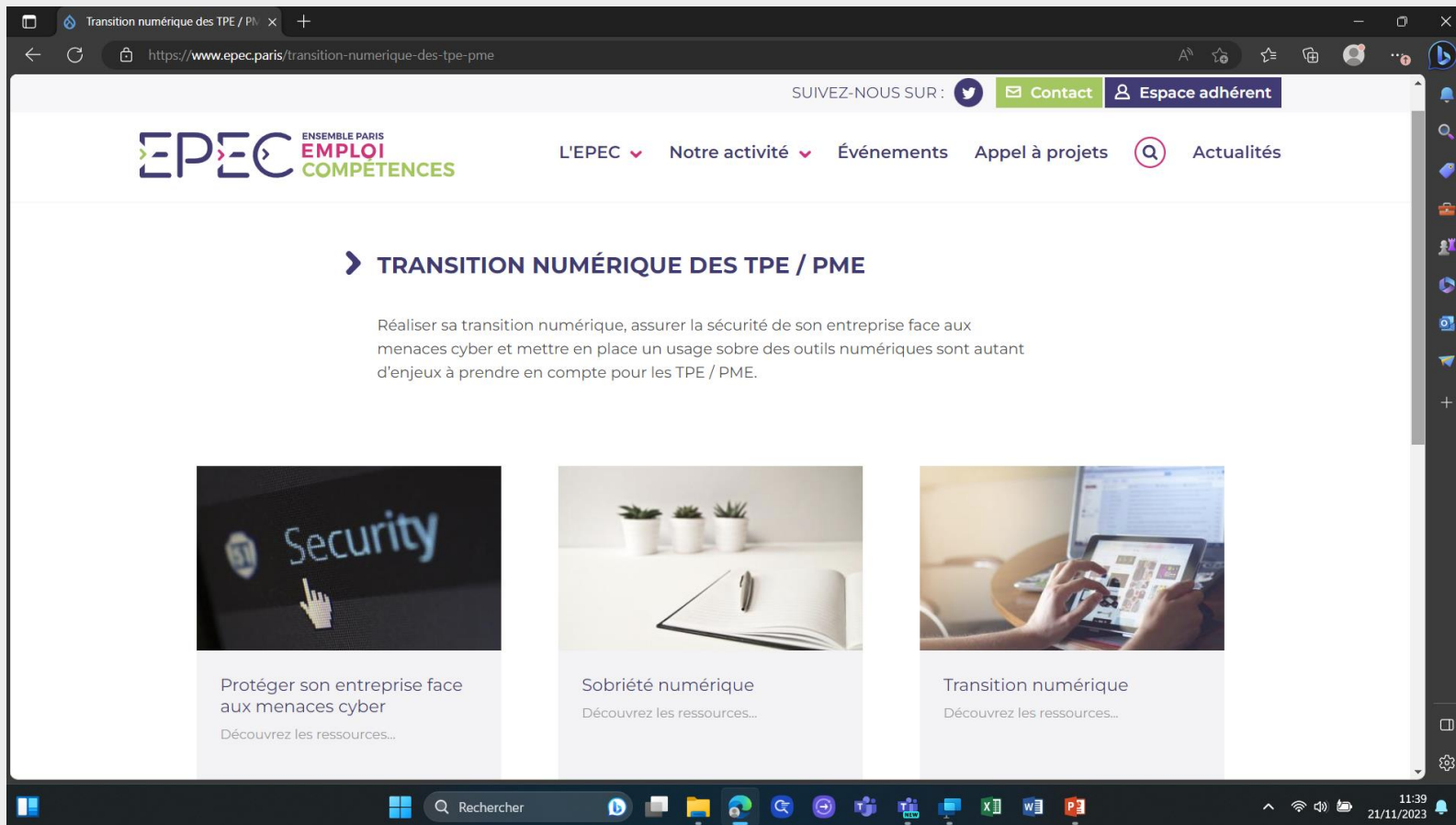
ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES



NOS RESSOURCES EN LIGNE SUR LA TRANSITION NUMERIQUE DONT LA CYBER-SECURITE


Nos ressources en ligne sur la transition numérique :

Transition numérique des TPE / PME | EPEC




Transition numérique des TPE / PM x +

https://www.epec.paris/transition-numerique-des-tpe-pme


SUIVEZ-NOUS SUR :  [Contact](#) [Espace adhérent](#)

EPEC ENSEMBLE PARIS EMPLOI COMPÉTENCES

L'EPEC ▾ Notre activité ▾ Événements Appel à projets  Actualités


➤ TRANSITION NUMÉRIQUE DES TPE / PME

Réaliser sa transition numérique, assurer la sécurité de son entreprise face aux menaces cyber et mettre en place un usage sobre des outils numériques sont autant d'enjeux à prendre en compte pour les TPE / PME.




Protéger son entreprise face aux menaces cyber

Découvrez les ressources...



Sobriété numérique

Découvrez les ressources...

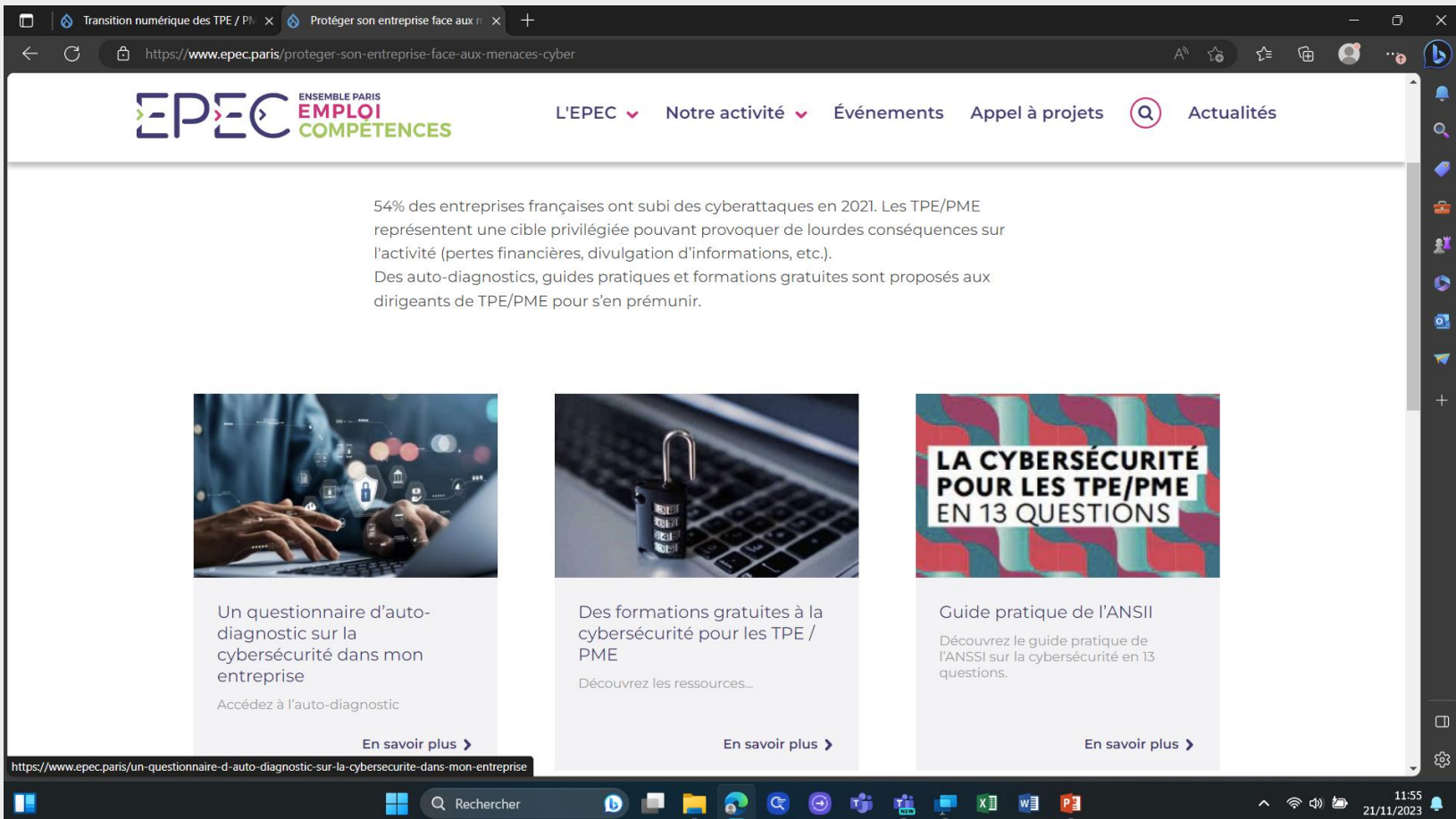


Transition numérique

Découvrez les ressources...

11:39 21/11/2023

Nos ressources en ligne sur la cyber-sécurité : Protéger son entreprise face aux menaces cyber | EPEC



The screenshot shows a web browser displaying the EPEC website. The page title is "Protéger son entreprise face aux menaces cyber". The URL is "https://www.epec.paris/protéger-son-entreprise-face-aux-menaces-cyber". The EPEC logo is at the top left, and navigation links for "L'EPEC", "Notre activité", "Événements", "Appel à projets", and "Actualités" are at the top right. The main content area features a paragraph stating that 54% of French companies were targeted by cyberattacks in 2021, and lists resources like auto-diagnostics, guides, and free training. Below this are three cards: 1) "Un questionnaire d'auto-diagnostic sur la cybersécurité dans mon entreprise" with a link to "En savoir plus". 2) "Des formations gratuites à la cybersécurité pour les TPE / PME" with a link to "En savoir plus". 3) "Guide pratique de l'ANSSI" titled "LA CYBERSÉCURITÉ POUR LES TPE/PME EN 13 QUESTIONS" with a link to "En savoir plus". The browser's taskbar at the bottom shows the Windows logo, search bar, and various application icons.

Transition numérique des TPE / PH x Protéger son entreprise face aux menaces cyber x +

https://www.epec.paris/protéger-son-entreprise-face-aux-menaces-cyber

EPEC ENSEMBLE PARIS EMPLOI COMPÉTENCES

L'EPEC ▾ Notre activité ▾ Événements Appel à projets 🔍 Actualités

54% des entreprises françaises ont subi des cyberattaques en 2021. Les TPE/PME représentent une cible privilégiée pouvant provoquer de lourdes conséquences sur l'activité (pertes financières, divulgation d'informations, etc.). Des auto-diagnostics, guides pratiques et formations gratuites sont proposés aux dirigeants de TPE/PME pour s'en prémunir.

Un questionnaire d'auto-diagnostic sur la cybersécurité dans mon entreprise

Accédez à l'auto-diagnostic

[En savoir plus >](#)

Des formations gratuites à la cybersécurité pour les TPE / PME

Découvrez les ressources...

[En savoir plus >](#)

LA CYBERSÉCURITÉ POUR LES TPE/PME EN 13 QUESTIONS

Guide pratique de l'ANSSI

Découvrez le guide pratique de l'ANSSI sur la cybersécurité en 13 questions.

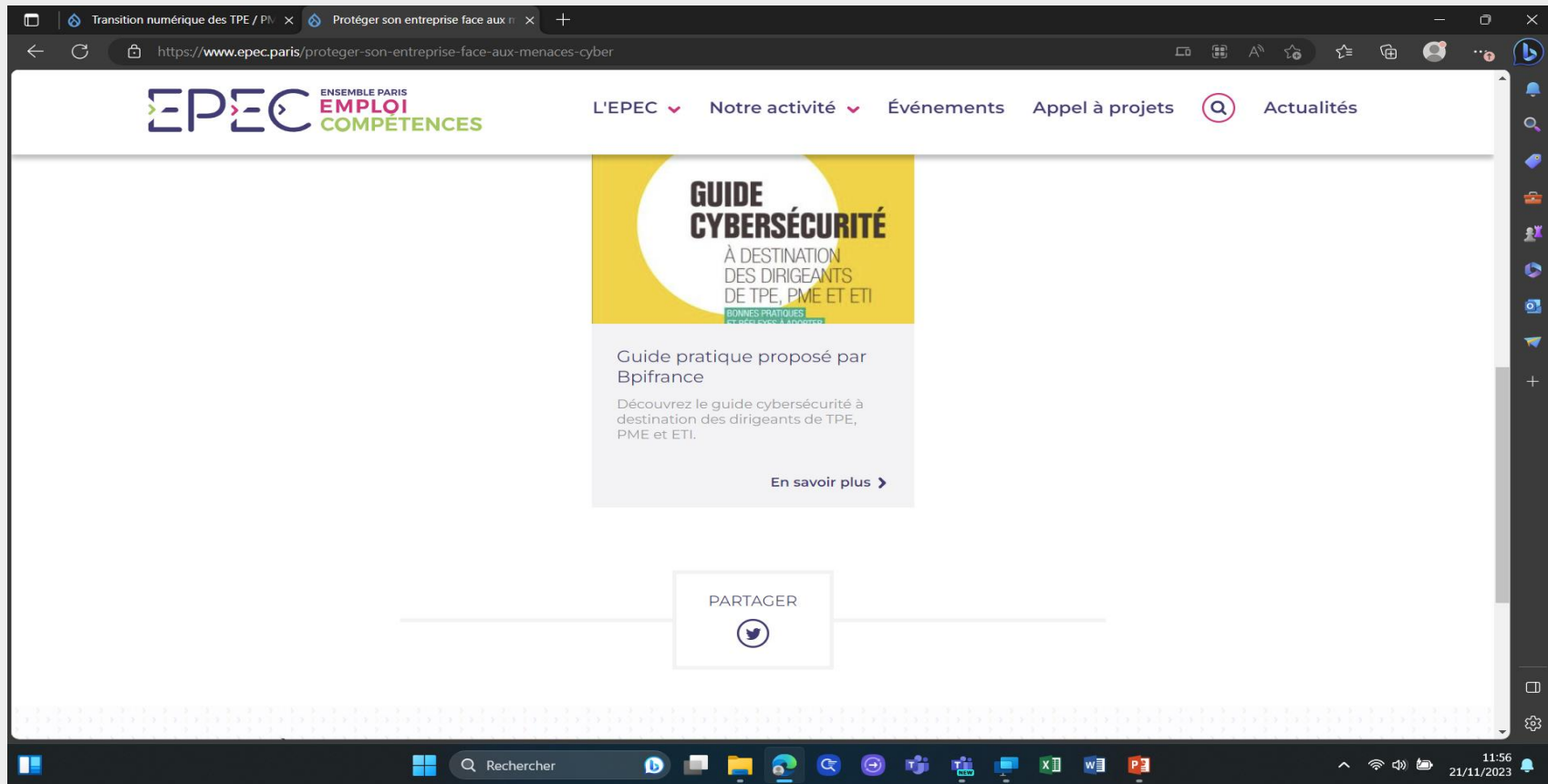
[En savoir plus >](#)

https://www.epec.paris/un-questionnaire-d-auto-diagnostic-sur-la-cybersécurité-dans-mon-entreprise

Rechercher

11:55 21/11/2023

Nos ressources en ligne sur la cyber-sécurité : Protéger son entreprise face aux menaces cyber | EPEC



The screenshot shows a web browser window displaying the EPEC website. The browser's address bar shows the URL: <https://www.epec.paris/protéger-son-entreprise-face-aux-menaces-cyber>. The website header features the EPEC logo (ENSEMBLE PARIS EMPLOI COMPÉTENCES) and navigation links: L'EPEC, Notre activité, Événements, Appel à projets, and Actualités. The main content area highlights a resource titled "GUIDE CYBERSÉCURITÉ À DESTINATION DES DIRIGEANTS DE TPE, PME ET ETI". Below the title, it states "Guide pratique proposé par Bpifrance" and "Découvrez le guide cybersécurité à destination des dirigeants de TPE, PME et ETI." A "PARTAGER" button with a Twitter icon is visible at the bottom of the content area. The browser's taskbar at the bottom shows the Windows Start button, a search bar with "Rechercher", and various application icons. The system tray in the bottom right corner displays the time as 11:56 and the date as 21/11/2023.